

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 193**31 mars 1998****SOMMAIRE**

Actinvest S.A., Luxembourg	page 9230	G.E. Finance S.A., Luxembourg	9260
A.F.I.F. A.G., Luxembourg	9247	Guarantee International Holding S.A., Luxembourg	9263
Agricultural Services and Investments (Luxembourg) S.A., Luxembourg	9244	Heralux S.A., Luxembourg	9263
Alliance Santé Participations S.A., Luxembourg	9247	Interpillar S.A., Soparfi, Luxembourg	9235
Alltrans, S.à r.l., Bascharage	9248	Italian Res., S.à r.l., Pontpierre	9237
Almanzara S.A., Luxembourg	9248, 9249	Italian Restaurant S.A., Luxembourg	9238
Ameco, S.à r.l., Bissen	9229	Jams Finance S.A., Luxembourg	9264
AMG Corporate S.A.H., Luxembourg	9250	Lapi Group S.A., Soparfi, Luxembourg	9240
Am Pull, S.à r.l., Luxembourg	9250	Luxembourg Association for Vintage Aircraft - LAVA, A.s.b.l., Bridel	9230
Aninas Holding S.A., Luxembourg	9222	Macroven S.A., Luxembourg	9264
Antracit Créations S.A., Luxembourg	9251	Mar-Plast International S.A., Luxembourg	9242
Artotal S.A., Luxembourg	9251	Metador, S.à r.l., Hesperingen	9243
Banque Cogeba - Gonet S.A., Senningerberg	9250	MOBAG, S.à r.l. Mobilier et Agencements Généraux, Schifflange	9245
(D')Beiwenger Stuff, S.à r.l., Bivange	9256, 9257	Perrard SCI, Luxembourg	9218
Boucherie Belle Etoile S.A., Bertrange	9251	SIRTEC Société Internationale de Recherches Techniques S.A., Luxembourg	9219
Brasserie B.L., S.à r.l., Bettembourg	9252	S.M.J. S.A., Luxembourg	9219
Bremach International S.A., Strassen	9252	Société des Arquebusiers de la Ville de Luxembourg S.A., Luxembourg	9218
Bureau Comptable P. Hausemer, S.à r.l., Luxembourg	9251	Société Financière de Placements S.A., Luxembourg	9218
Cactus Bazar S.A., Bertrange	9252	Société Luxembourgeoise de Recouvrement S.A., Luxembourg	9219
Cactus S.A., Bertrange	9251	Sodexho Luxembourg S.A., Strassen	9219
Café Europa, S.à r.l., Kayl	9253	Sodexho Senior Service S.A., Strassen	9219
Castelli International S.A., Luxembourg	9251	SOICA - Société pour Opérations Industrielles et Commerciales en Aéronautique S.A., Aéroport de Luxembourg	9220
Charly's Peinture, S.à r.l., Luxembourg	9253	Solucare S.A., Strassen	9220
CHARTAIR Universal Air Charter, S.à r.l., Bridel	9228	SORACHAR Société de Rationalisation Charbonnière S.A., Luxembourg	9218
City Club Hotel S.A.H., Luxembourg	9254	Steel'N Style, S.à r.l., Ehrlange	9221
Clarina Holding S.A., Luxembourg	9247	Stonefield S.A., Luxembourg	9219
Columbus Trading S.A., Luxembourg	9255	Supermarché Belle Etoile S.A., Bertrange	9221
Compagnie Internationale de Participations Automobiles S.A., Luxembourg	9254	S.V.M., S.à r.l., Luxembourg	9220
Compagnie Luxembourgeoise d'Affrètements - CLd'A, Luxembourg	9252	Syntech S.A., Luxembourg	9221
Concept Management S.A., Luxembourg	9255	Tapir S.A., Luxembourg	9221
Covecar S.A., Luxembourg	9255	Teguise S.A., Strassen	9221
Crédit Lyonnais, Luxembourg	9256	Terwelux, S.à r.l., Mamer	9220
Dakofin S.A., Luxembourg	9256	Texfin International S.A., Luxembourg	9222
Delfin Holding S.A., Luxembourg	9256	Thalia S.A., Luxembourg	9222
Denada S.A.H., Luxembourg	9257	Thanks S.A., Luxembourg	9223, 9224
Desis S.A., Luxembourg	9258, 9259	Top-Invest, S.à r.l., Bridel	9221
Diandra S.A., Luxembourg	9233	Tracerlab, S.à r.l., Luxembourg	9224
Domofinanz S.A.H., Luxembourg	9257	Translux International Airlines S.A., Luxembourg	9226
Elcom, S.à r.l., Itzig	9258	Tree Top S.A., Howald	9227
Electricité EMG, S.à r.l., Luxembourg	9259	United Finance Holding S.A., Luxembourg	9224
Ergonom Group S.A., Luxembourg	9260	U.P.A. Union des Propriétaires d'Avions, S.à r.l., Aéroport de Luxembourg	9228
E.S.R. Electro Service Ricci, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	9260	Versand Invest S.A., Luxembourg	9227
Etablissement Heintz, S.à r.l., Schifflange	9260	Vitavie, S.à r.l., Luxembourg	9229
Eureka Reinsurance S.A., Luxembourg	9256	Wamarco International S.A., Luxembourg	9229
Fiduciaire Européenne, S.à r.l., Luxembourg	9260	Waplinvest S.A., Luxembourg	9229
Fiduciaire Streicher & Thinnès, S.à r.l., Luxembourg	9261	Wapo International, S.à r.l., Luxembourg	9228
Finolux S.A., Mamer	9262	Worldwide Trade Match, S.à r.l., Luxembourg	9246
Finzeta S.A. Holding, Luxembourg	9259	WTA International, S.à r.l., Luxembourg	9229
Fire and Ice Invest Holding S.A., Luxembourg	9263	Yourcommand S.A. Holding, Luxembourg	9249
FIRST Financement et Recherches Scientifiques et Techniques S.A., Luxembourg	9261	Yourcom, S.à r.l., Luxembourg	9230
Fondation Carlo Hemmer, Etablissement d'utilité publique, Luxembourg	9230	Zarzis S.A., Luxembourg	9249
(Jean) Fortunato, S.à r.l., Hagen	9257		
France Arno, S.à r.l., Luxembourg	9261, 9262		
Gan Frères, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	9263		

SOCIETE DES ARQUEBUSIERS DE LA VILLE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 142, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 4.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, tels qu'approuvés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 30, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DES ARQUEBUSIERS DE LA
VILLE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature

(49301/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

PERRARD SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue de Grunewald.

Suite au décès de Monsieur Pierre Perrard, de son vivant entrepreneur de constructions, ayant demeuré à L-1254 Luxembourg, 6, rue Marguerite de Brabant, survenu le 15 août 1997, Monsieur Joseph Perrard, entrepreneur de constructions, demeurant à L-7513 Mersch, 36, rue d'Arlon est devenu associé unique et propriétaire de toutes les parts d'intérêt de la société.

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue en date du 19 décembre 1997 et ayant effet au 15 août 1997 que le capital social est désormais réparti comme suit:

Monsieur Joseph Perrard, entrepreneur de constructions, demeurant à L-7513 Mersch, 36, rue d'Arlon	606 parts d'intérêts
Mademoiselle Leslie Perrard, étudiante, demeurant à L-7513 Mersch, 36, rue d'Arlon	150 parts d'intérêts
Total:	756 parts d'intérêts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 1997.

Pour extrait conforme
ARTHUR ANDERSEN, Société Civile
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 34, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff (signé): Signature.

(49302/501/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

SOCIETE FINANCIERE DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 1.279.

Extrait des résolutions prises lors de la Réunion du Conseil d'Administration du 13 novembre 1997

La démission de M. Jean-Marc Wilmet de son mandat d'Administrateur est acceptée.

Est nommé Administrateur en son remplacement, M. Claude Hoffmann, employé privé, demeurant à Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

SOCIETE FINANCIERE DE PLACEMENTS S.A.

T. Braun N. Lang
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 501, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49304/008/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

SORACHAR, SOCIETE DE RATIONALISATION CHARBONNIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 5.052.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 17, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Luxembourg, le 30 décembre 1997.

SOCIETE DE RATIONALISATION
CHARBONNIERE SORACHAR
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(49307/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

S.M.J. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 5, rue Barblé.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 16, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(49300/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE RECOUVREMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 4, rue du Fort Elisabeth.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 16, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(49305/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

**SIRTEC, SOCIETE INTERNATIONALE DE RECHERCHES TECHNIQUES S.A.,
Société Anonyme.**Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 17.549.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 17, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Luxembourg, le 30 décembre 1997.

SOCIETE INTERNATIONALE DE
RECHERCHES TECHNIQUES
SIRTEC S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(49306/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

SODEXHO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.Siège social: L-8011 Strassen, 255, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 17.620.

Le bilan et l'annexe au 31 août 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 1997, vol. 501, fol. 13, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Signatures.

(49308/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

SODEXHO SENIOR SERVICE S.A., Société Anonyme.Siège social: L-8011 Strassen, 255, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 26.039.

Le bilan et l'annexe au 31 août 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 1997, vol. 501, fol. 13, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Signatures.

(49309/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

STONEFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 16, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(49314/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

**SOICA – SOCIETE POUR OPERATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES EN
AERONAUTIQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Aéroport de Luxembourg, p.a. Heiderscheid, L-8001 Strassen.
R. C. Luxembourg B 23.277.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 501, fol. 43, case 4 et le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 501, fol. 43, case 4 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Signature
Un administrateur

(49310/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

**SOICA – SOCIETE POUR OPERATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES EN
AERONAUTIQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Aéroport de Luxembourg, p.a. Heiderscheid, L-8001 Strassen.
R. C. Luxembourg B 23.277.

EXTRAIT

Il résulte des procès verbaux des Assemblées Générales de la société que:

L'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 1995 a reconduit le mandat d'Administrateur de Monsieur Guillaume Welbes pour un nouveau terme de trois ans.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 1997 a reconduit les mandats d'Administrateur de Monsieur G. Heiderscheid, Monsieur P. Klein et de Madame A. Heiderscheid, venus à échéance, pour un nouveau terme de trois années. L'Assemblée Générale a pris acte de la démission comme commissaire aux comptes de Monsieur Jos Berg et a nommé comme nouveau commissaire pour un terme de trois ans Monsieur Max Welbes, qui accepte.

L'Assemblée Générale à l'unanimité a nommé Mme Adeline Heiderscheid Administrateur-Délégué, conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts, en remplacement de Monsieur Pierre Klein, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1997.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 501, fol. 43, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49311/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

SOLUCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 255, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.040.

Le bilan et l'annexe au 31 août 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 1997, vol. 501, fol. 13, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Signatures.

(49312/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

S.V.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 41, rue Pierre Hentges.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(49316/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

TERWELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8272 Mamer, 41, rue Jean Schneider.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(49320/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

STEEL'N STYLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4381 Ehlange, 56, rue de Mondercange.
R. C. Luxembourg B 56.954.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 1997, vol. 308, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour STEEL'N STYLE, S.à r.l.
Signature

(49313/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

SUPERMARCHÉ BELLE ÉTOILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 12.087.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Signature.

(49315/539/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

SYNTECH S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 14.898.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 1997, vol. 501, fol. 13, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Signature.

(49317/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

TAPIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(49318/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

TEGUISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 9.744.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 32, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Signautre.

(49319/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

TOP-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88c, rue de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(49326/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

TEXFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.177.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 1997

FIN-CONTROLE S.A. société anonyme, Luxembourg a été nommée au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme
TEXFIN INTERNATIONAL S.A.
(en liquidation)
Signature
Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 17, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49321/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

TEXFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.177.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 1997

1. La liquidation de la société TEXFIN INTERNATIONAL S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats du 1^{er} janvier 1996 au 11 décembre 1997.
4. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse 11, rue Aldringen, Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour TEXFIN INTERNATIONAL S.A.
(en liquidation)
Signature
Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 17, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(49322/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

THALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.778.

Le bilan au 31 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 17, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour THALIA S.A.
KREDIETRUST
Signatures

(49323/526/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

ANINAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.550.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1997, vol. 501, fol. 51, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour ANINAS HOLDING S.A.
SOFINEX S.A.
Société Anonyme
Signature

(49371/783/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

**THANKS S.A., Société Anonyme,
(anc. THANKS HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.824.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit novembre.
Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THANKS HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant du 7 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 215 du 30 avril 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariane Slinger, administrateur délégué, demeurant à Howald, qui désigne comme secrétaire Madame Marie Aubertin, employée privée, demeurant à B-Aubange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Christelle Ferry, juriste, demeurant à F-Metz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du statut de la société, qui n'aura plus celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929.
2. Modification afférente de l'article 4 des statuts.
3. Changement de la dénomination sociale de la société en THANKS S.A.
4. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la modification du statut de la société, qui n'aura plus celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Suit la traduction anglaise:

«The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en THANKS S.A.

Quatrième résolution

Par conséquence l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de THANKS S.A.»

Suit la traduction anglaise:

«There is established hereby a société anonyme under the name of THANKS S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Slinger, M. Aubertin, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1997, vol. 104S, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 décembre 1997.

G. Lecuit.

(49324/220/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

**THANKS S.A., Société Anonyme,
(anc. THANKS HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.824.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 décembre 1997.

G. Lecuit.

(49325/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

TRACERLAB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(49327/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

UNITED FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding UNITED FINANCE HOLDING S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 8 septembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1, du 2 janvier 1993.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Jérôme Guez, licencié en droit, directeur financier, demeurant à Dudelange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Marie Detourbet, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, pour être soumise aux formalités d'enregistrement;

2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Révocation des trois administrateurs formant le conseil d'administration.

2.- Nomination de trois nouveaux administrateurs formant le nouveau conseil d'administration.

3.- Révocation du commissaire aux comptes.

4.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

5.- Et transfert de l'adresse du siège social.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de révoquer à compter de ce jour, le conseil d'administration comprenant, savoir:

- a) Monsieur Pascal Zacharie, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
 - b) Monsieur Luigi Alessandrello, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
 - c) et Monsieur René Huze, gérant de société, demeurant à F-60500 Chantilly, 15, avenue Marie-Adélaïde;
- et leur donne quitus de leur gestion jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme nouveaux administrateurs formant le conseil d'administration, à partir de ce jour pour une durée de six années, savoir:

1.- la société de droit de l'Île de Niue dénommée DURBAN INC, avec siège social 2, Commercial Center Square, P.O. BOX 71, Alofi/Niue,

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 24 septembre 1997 et inscrite au registre du commerce de l'Île de Niue, n° 002268,

représentée par:

- a) Madame Leticia Montoya, demeurant à Alofi/Niue;
- b) et Monsieur Juan Mashburn, demeurant à Alofi/Niue;

agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 24 septembre 1997,

non présents, ici représentés par Monsieur Jérôme Guez, licencié en droit, directeur financier, demeurant à Dudelange,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Alofi/Niue le 24 septembre 1997,

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée;

2.- la société de droit de l'Île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC, avec siège social 2, Commercial Center Square, P.O. BOX 71, Alofi/Niue,

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 27 mai 1997 et inscrite au registre du commerce de l'Île de Niue, n° 001957,

représentée par Monsieur Jean-Marie Detourbet, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de:

- a) Madame Leticia Montoya, demeurant à Alofi/Niue;
- b) et Monsieur Juan Mashburn, demeurant à Alofi/Niue;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 18 juin 1997,

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Alofi du 18 juin 1997,

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée;

3.- et la société de droit des Îles Vierges Britanniques dénommée LENDL FINANCE LTD, avec siège social à Tortola, Îles Vierges Britanniques,

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 2 janvier 1997 et inscrite au registre du commerce de Tortola, représentée par Monsieur Jérôme Guez, prédit,

agissant en qualité de mandataire de:

- a) Madame Catalina Greenlaw, demeurant à Tortola;
- b) et Madame Darlene Bayne, demeurant à Tortola;

elles mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles elles ont été nommées en date du 18 juin 1997,

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Tortola du 18 juin 1997,

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

Leurs mandats prendront fin, après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2003.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs, tous présents, ont décidé de nommer comme administrateur-délégué pour une durée de six années à compter de ce jour, la prédite la société de droit des Îles Vierges Britanniques dénommée LENDL FINANCE LTD, représentée comme indiquée ci-dessus.

Son mandat prendra fin après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2003.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de révoquer à compter de ce jour, de ses fonctions de commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE LUX PARTNERS S.A., ayant son siège à Luxembourg et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer, à compter de ce jour, pour une durée de six années comme nouveau commissaire aux comptes, la société de droit panaméen HARRIMAN HOLDINGS INC, avec siège social à Panama, B-P 8320, Zone 7,

constituée suivant acte en date du 4 janvier 1996 et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Panama, le 15 janvier 1996, sous le numéro 41.

Son mandat prendra fin après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2003.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de transférer l'adresse du siège social qui était à L-1740 Luxembourg, 66, route d'Esch et de donner à la prédite société comme nouvelle adresse du siège social L-1941 Luxembourg, Résidence Béatrix (C/O ITP SA), 241, route de Longwy.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de trente mille (30.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Guez, J.-P. Cambier, J.-M. Detourbet, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 1997, vol. 836, fol. 93, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande.

Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 1997.

N. Muller.

(49332/224/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

TRANSLUX INTERNATIONAL AIRLINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport du Findel.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le premier décembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme TRANSLUX INTERNATIONAL AIRLINES S.A., avec siège social à L-1110 Luxembourg, Aéroport du Findel,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Rémich, en date du 17 septembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 534, du 8 novembre 1993,

modifiée en vertu d'un acte reçu par le prédit notaire Alphonse Lentz, en date du 22 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 318, du 12 juillet 1995,

modifiée en vertu d'un acte reçu par le prédit notaire Alphonse Lentz, en date du 22 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 342, du 26 juillet 1995,

modifiée en vertu d'un acte reçu par le prédit notaire Alphonse Lentz, en date du 19 avril 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 352, du 29 juillet 1995,

modifiée en vertu d'un acte reçu par le prédit notaire Alphonse Lentz, en date du 26 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 186 du 13 avril 1996.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Bertram Pohl, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1724 Ferpicloz, Maison Trautheim, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Théo Bodem, administrateur de sociétés, demeurant à L-9169 Mertzig, 22, Collette's Pasch.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, pour être soumise aux formalités d'enregistrement;

2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Acceptation de la démission d'un administrateur.

2.- Révocation du commissaire aux comptes.

3.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

4.- Renouvellement du mandat des administrateurs en fonction.

5.- Et engagement de la société vis-à-vis des tiers avec modification de l'article 10 des statuts.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte, à compter rétroactivement du 31 octobre 1997, la démission de Monsieur Richard Le Lion, directeur, demeurant à St. Ouens, Jersey C.I. Omega, Chemin du Moulin, de sa fonction d'administrateur et lui donne quitus de sa gestion jusqu'au 31 octobre 1997.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de révoquer à compter de ce jour, de sa fonction de commissaire aux comptes, Madame Arzelle Heier, accounting officer, demeurant à L-8084 Bertrange, 4, rue des Lilas et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer, à compter de ce jour, pour une durée de six années comme nouveau commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE DU CENTRE, S.à r.l., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Son mandat prendra fin, après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2003.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de proroger pour une durée de six années à compter de ce jour, le mandat des administrateurs actuellement en fonction.

Leur mandat prendra fin, après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2003.

Conseil d'administration

De tout ce qui précède, il résulte que le conseil d'administration est actuellement composé comme suit:

- 1.- Monsieur Bertram Pohl, prédit;
- 2.- Monsieur Milton Heier, pilote, demeurant à L-8084 Bertrange, 4, rue des Lilas;
- 3.- Monsieur Théo Bodem, prédit;
- 4.- et Monsieur Robin Giesbrecht, mécanicien d'avions, demeurant à L-1311 Luxembourg, 26, boulevard Cahen.

Leur mandat prendra fin, après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2003.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs, tous présents, ont décidé de nommer comme administrateurs-délégués pour une durée de six années à compter de ce jour, savoir:

- 1.- Monsieur Bertram Pohl, prédit;
- 2.- et Monsieur Théo Bodem, prédit.

Leur mandat prendra fin, après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2003.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de modifier l'article dix des statuts, concernant l'engagement de la société vis-à-vis des tiers, pour lui donner la teneur suit:

Art. 10. La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'un des administrateurs-délégués.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de trente mille (30.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Pohl, J.-P. Cambier, T. Bodem, A. Heier, R. Giesbrecht, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 1997, vol. 836, fol. 94, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande.

Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 1997.

N. Muller.

(49328/224/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

TREE TOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald.

R. C. Luxembourg B 29.024.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 23 décembre 1997, vol. 260, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(49329/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

VERSAND INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 52.660.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 501, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Signature.

(49334/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

U.P.A., UNION DES PROPRIETAIRES D'AVIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 11.085.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 501, fol. 43, case 4 et le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 501, fol. 43, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997. A. Heiderscheid.
(49330/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

U.P.A., UNION DES PROPRIETAIRES D'AVIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 11.085.

Il découle d'un acte d'assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu à Bridel, le 28 novembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 501, fol. 43, case 2 que le capital social de la société de sept millions cent quarante mille francs (7.140.000,-), représenté par deux cent quatre (204) parts sociales de trente-cinq mille francs (35.000,-) chacune, se trouve réparti comme suit:

1) AERO SPORT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, association sans but lucratif, avec siège social à Luxembourg, quarante et une parts	41
2) Monsieur Ottfried Reichle, commerçant, demeurant à D-54568 Gerolstein, dix parts	10
3) Monsieur Charles Biermann, ingénieur, demeurant à Luxembourg, dix parts	10
4) CAFES COMET, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Leudelange, onze parts	11
5) Monsieur Jean Birgen, employé privé, demeurant à Ernster, dix parts	10
6) AVIASPORT II, association sans but lucratif, avec siège social à Luxembourg, vingt et une parts	21
7) Monsieur Paul Reichert, ingénieur, demeurant à Holzem, dix parts	10
8) GENAVIA, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, dix parts	10
9) Madame Janine Nimax, demeurant à Luxembourg, onze parts	11
10) Madame Clemy Schaeffer, demeurant à Rodange, dix parts	10
11) Monsieur et Madame Jacky Talon, biologistes, demeurant à Dudelange, dix parts	10
12) Monsieur Jean Leesch, demeurant à Gonderange, dix parts	10
13) Monsieur Marco Nosbusch, docteur en droit, demeurant à Luxembourg et Monsieur Armand Longuich, douanier, demeurant à Hunsdorf, agissant en indivision mais représentés envers la société par Monsieur Armand Longuich, seul, dix parts	10
14) Monsieur Patrick Prevot, les héritiers, dix parts	10
15) Monsieur Camille Olinger, architecte, demeurant à Luxembourg, dix parts	10
16) GAVIAG, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Leudelange, dix parts	10
Total: deux cent quatre parts	204

Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour extrait conforme
A. Heiderscheid
Président

(49331/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

CHARTAIR, UNIVERSAL AIR CHARTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8156 Bridel, 19, rue de Strassen.
R. C. Luxembourg B 16.694.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 501, fol. 43, case 4 et le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 501, fol. 43, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997. A. Heiderscheid.
(49333/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

WAPO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 17, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.
(49338/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

VITAVIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 7, rue Auguste Charles.
R. C. Luxembourg B 32.248.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 1997, vol. 308, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour VITAVIE, S.à r.l.

Signature

(49335/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

WAMARCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.622.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 17, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1997.

WAMARCO INTERNATIONAL S.A.

J.-R. Bartolini

J.E. Lebas

Administrateur

Administrateur

(49336/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

WAPLINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 26.544.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 4 décembre 1997

- L'assemblée décide d'accorder au conseil d'administration une autorisation d'acheter un maximum de 2.000 de ses actions propres.

- L'autorisation est accordée pour une durée maximale de dix-huit mois.

- Le prix de rachat des actions propres est fixé à BEF 23.690,- l'action.

Certifié sincère et conforme

WAPLINVEST S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49337/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

WTA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 17, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(49339/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

AMECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7766 Bissen, 19, rue de Colmarberg.
R. C. Luxembourg B 11.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Mersch, le 19 décembre 1997, vol. 123, fol. 43, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BUREAU COMPTABLE P. HAUSEMER, S.à r.l.

Signature

(49369/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

YOURCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 17, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(49340/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

ACTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 20.443.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 33, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour ACTINVEST S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(49361/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

LUXEMBOURG ASSOCIATION FOR VINTAGE AIRCRAFT - LAVA, A.s.b.l.,**Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8121 Bridel, 13, rue du Bois.

Constituée le 4 juin 1983, publié au Mémorial C n° 321 du 12 novembre 1983.

Changement de statuts en date du 3 avril 1989, publié au Mémorial C n° 96 du 26 mars 1990.

Changement de statuts

Art. 1^{er}. Dénomination et Siège. L'association est dénommée LUXEMBOURG ASSOCIATION FOR VINTAGE AIRCRAFT, A.s.b.l., son siège est fixé à L-8121 Bridel, 13, rue du Bois.

Tous les membres sont d'accord avec le changement de statuts ci-dessus.

Luxembourg, le 16 mai 1995.

Signatures.

Enregistré à Capellen, le 29 janvier 1996, vol. 130, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(49344/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

FONDATION CARLO HEMMER, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Luxembourg, 2, rue du Fort Olisy.

Rapport sur les comptes annuels au 31 décembre 1996

En exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes annuels et sur l'état des variations de la situation financière de votre établissement pour l'exercice clos le 31 décembre 1996.

Tous les documents, registres et pièces comptables nécessaires à nos vérifications ayant été mis à notre disposition, nous avons procédé à un certain nombre d'investigations par sondages, et nous nous sommes assurés, au moyen de contrôles appropriés, de la concordance entre les écritures comptables et les comptes annuels de votre établissement.

Suite aux vérifications effectuées, nous certifions que les comptes annuels ci-joints traduisent d'une manière fidèle l'évolution de votre établissement et sont réguliers et sincères à partir des renseignements qui nous ont été communiqués.

Luxembourg, le 28 août 1997.

LUX-AUDIT RÉVISION, S.à r.l.

M. Claude

BILANS AUX 31 DECEMBRE 1996 ET 1995

Actif	1996	1995
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles (Note 3)	10.234.662,-	10.234.662,-
Actif circulant		
Créances (Note 4)	676.097,-	1.771.290,-
Valeurs mobilières (Note 5)	83.207.345,-	69.939.269,-
Avoirs en banque (Note 6)	23.864.013,-	23.525.181,-
	<u>107.747.455,-</u>	<u>95.235.740,-</u>

Passif	1996	1995
Capitaux propres		
Fonds social	500.000,-	500.000,-
Succession Carlo Hemmer	59.685.749,-	59.685.749,-
Résultats reportés	36.975.613,-	22.260.519,-
Résultat de l'exercice	<u>20.367.223,-</u>	<u>14.715.094,-</u>
	117.528.585,-	97.161.362,-
Dettes		
Autres dettes (Note 7)	<u>453.532,-</u>	<u>8.309.040,-</u>
	117.982.117,-	105.470.402,-

COMPTES DE RECETTES ET DEPENSES POUR LES ANNEES SE TERMINANT
AUX 31 DECEMBRE 1996 ET 1995

(Montants en Francs Luxembourgeois)

	1996	1995
Recettes provenant de l'actif circulant		
Intérêts créditeurs	560.637,-	831.003,-
Revenus sur valeurs mobilières	1.750.175,-	2.373.242,-
Plus-values réalisées sur valeurs mobilières	3.439.432,-	6.279.777,-
Plus-values non réalisées sur valeurs mobilières	15.089.874,-	7.482.495,-
Bénéfice de change	<u>110.555,-</u>	<u>3,-</u>
	20.950.673,-	16.966.520,-
Dépenses relatives à l'actif circulant		
Frais bancaires	(233.679,-)	(191.520,-)
Moins-values réalisées sur valeurs mobilières	(197.483,-)	(1.227.596,-)
Moins-values non réalisées sur valeurs mobilières	(51.980,-)	(655.223,-)
Pertes de change	<u>(8,-)</u>	<u>(204.214,-)</u>
	(483.150,-)	(2.278.553,-)
Résultat provenant de l'actif circulant	20.467.523,-	14.687.967,-
Autres recettes		
Dons	500,-	500,-
Autres dépenses		
Frais administratifs	(100.800,-)	(78.400,-)
Produits exceptionnels	0,-	105.027,-
Excédent (déficit) de l'exercice	20.367.223,-	14.715.094,-
Résultats reportés début de l'exercice	36.975.613,-	22.260.519,-
Résultats reportés fin de l'exercice	57.342.836,-	36.975.613,-

ETATS DES VARIATIONS DE LA SITUATION FINANCIERE POUR LES ANNEES
SE TERMINANT AUX 31 DECEMBRE 1996 ET 1995

(Montants en Francs Luxembourgeois)

	1996	1995
Origine des fonds		
Excédent de l'exercice	20.367.223,-	14.715.094,-
Diminution des valeurs mobilières	0,-	10.615.134,-
Diminution des créances	<u>1.095.193,-</u>	<u>0,-</u>
	21.462.416,-	25.330.228,-
Utilisation des fonds		
Affectation du résultat	0,-	(5.000.000,-)
Augmentation des créances	0,-	(1.445.105,-)
Augmentation des valeurs mobilières	(13.268.076,-)	0,-
Diminution des dettes	(7.855.508,-)	(690.960,-)
Augmentation des immobilisations corporelles	<u>0,-</u>	<u>(10.234.662,-)</u>
	(21.123.584,-)	(17.370.727,-)
Augmentation des fonds	338.832,-	7.959.501,-
Fonds disponibles début de l'exercice	23.525.181,-	15.565.680,-
Fonds disponibles fin de l'exercice	23.864.013,-	23.525.181,-

ANNEXE AUX 31 DECEMBRE 1996 ET 1995

(Montants en Francs Luxembourgeois)

1. Généralités

La FONDATION CARLO HEMMER (la Fondation) a été constituée le 14 novembre 1986 sous la dénomination initiale de «Letzebuenger Jugendherbergen».

La Fondation a approuvée par arrêté grand-ducal du 29 décembre 1986 comme établissement d'utilité publique. La Fondation est désignée comme organisme pouvant recevoir des libéralités en espèces fiscalement déductibles dans le chef des donateurs suite à l'arrêté grand-ducal du 31 mars 1989.

La durée de l'établissement est illimitée.

L'objet de la Fondation est de recueillir et de gérer des fonds en vue de soutenir et de promouvoir:

- le développement du tourisme social, sportif et éducatif parmi la jeunesse,
- l'établissement, l'entretien et la gestion d'un réseau d'auberges de jeunesse au Grand-Duché de Luxembourg,
- l'organisation de voyages de jeunes dans le pays et à l'étranger, et de rencontres de jeunes de tous les pays sans distinction de race, de religion, ou d'opinion politique,
- l'organisation de séjours d'écoles en classes vertes dans les auberges de jeunesse et l'encouragement d'activités périscolaires en connexion avec les auberges de jeunesse,
- la formation d'animateurs.

2. Principes, règles et méthodes comptables

La Fondation tient ses livres en francs luxembourgeois (LUF) et les comptes annuels ont été préparés en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

a) Immobilisation corporelles

Les immobilisations corporelles se composent de terrains et sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition augmenté des frais accessoires. Aucun amortissement n'est pratiqué sur la valeur des terrains.

b) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées à la valeur boursière à la date des comptes annuels. Les moins-values et les plus-values réalisées et non réalisées sont enregistrées au compte de recettes et dépenses.

c) Conversion des devises

Les transactions en devises durant l'année sont enregistrées au cours de la date de clôture. A la clôture, les actifs circulants et les dettes sont évalués aux cours de change applicables à cette date, les bénéfices et les pertes de change réalisés sont enregistrés au compte de recettes et dépenses.

3. Immobilisations corporelles

En 1995, la Fondation a acheté un terrain à Lultzhausen qui servira à la construction d'une nouvelle auberge de jeunesse.

4. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale et ont une durée résiduelle inférieure à un an.

Les créances se composent de la façon suivante:

	1996	1995
Intérêts à recevoir	676.097,-	315.439,-
Acomptes payés sur des installations	0,-	1.455.851,-
	<u>676.097,-</u>	<u>1.771.290,-</u>

5. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières se composent de la façon suivante:

	1996	1995
Obligations	50.659.150,-	32.390.500,-
Fonds communs de placement	0,-	1.062.234,-
Obligations convertibles	43.020,-	525.000,-
Actions	30.979.975,-	34.511.535,-
Métaux précieux	<u>1.525.200,-</u>	<u>1.450.000,-</u>
	<u>83.207.345,-</u>	<u>669.939.269,-</u>

6. Avoirs en banques

Les avoirs en banques se composent de la façon suivante:

	1996	1995
Comptes courants	4.334.654,-	328.260,-
Comptes à terme	<u>19.529.359,-</u>	<u>23.196.921,-</u>
	<u>23.864.013,-</u>	<u>23.525.181,-</u>

7. Autres dettes

En 1995, la Fondation avait décidé la mise à disposition à la CENTRALE DES AUBERGES DE JEUNESSES LUXEMBOURGEOISES, A.s.b.l., d'un montant de 5.000.000,- LUF sur base des résultats de l'exercice clôturé le 31 décembre

1994. Ce montant a été utilisé en 1996 pour les besoins de la Centrale et les paiements ont été faits par l'intermédiaire de la Fondation.

Au cours de 1996, le conseil d'administration a décidé de financer le projet «Neie Kompass» de la Centrale des Auberges de Jeunesse jusqu'à concurrence d'un montant de 2.500.000,- LUF. Ce montant sera payé à la Centrale des Auberges de Jeunesse contre remise d'un décompte détaillé des dépenses réelles.

Les mouvements de ce compte se présentent de la façon suivante:

	1996	1995
a) Mise à disposition à la Centrale des Auberges de Jeunesse		
Solde début de l'exercice	8.309.040,-	9.000.000,-
Mise à disposition de fonds par la Fondation	0,-	5.000.000,-
Total	8.309.040,-	14.000.000,-
b) Paiements faits pour le besoin de la Centrale des Auberges de Jeunesse		
Centrale et Aj diverses		
Télécopieurs	0,-	(324.818,-)
Matelas	0,-	(1.562.794,-)
Audit Arthur Andersen	0,-	(2.464.000,-)
Armoires	(1.392.675,-)	0,-
Lits	(3.090.835,-)	0,-
Aj Luxembourg		
Lits en bois	0,-	(660.164,-)
Lave-vaisselle	0,-	(370.736,-)
Mobilier (salle à manger, accueil et hall de réception)	(3.164.933,-)	0,-
Aj Ettelbruck		
Cuisine, équipement en inox	0,-	(308.448,-)
Aj Vianden		
Mobilier (salle à manger)	(512.678,-)	0,-
Total	(8.161.121,-)	(5.690.960,-)
Sous-total	147.919,-	8.309.040,-
Paiement restant à faire en 1997	305.613,-	0,-
Solde fin de l'exercice	453.532,-	8.309.040,-

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 501, fol. 41, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49343/000/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

DIANDRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit anglais ARODENE LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, agissant en nom personnel.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes, entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise dénommée DIANDRA S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par un million deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 17.15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société de droit anglais ARODENE LIMITED, prédésignée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Angelo De Bernard, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren;
- 2.- Monsieur Louis Bonani, économiste, demeurant à Hoesdorf;
- 3.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2000.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 1997, vol. 502, fol. 9, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 décembre 1997.

J. Seckler.

(49347/231/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

INTERPILLAR S.A., Société de participations financières.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société DHOO GLASS SERVICES LTD, avec siège à Santon, Isle of Man, ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration, annexée au présent acte.

2) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société de participations financières qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société de participations financières sous la dénomination de INTERPILLAR S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille (1.000,-) francs chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société DHOO GLASS SERVICES LTD, préqualifiée	1.249
2) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le capital autorisé est fixé à LUF 5.000.000,-.

Le Conseil d'Administration est, pendant la période légale, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 1999.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2.- sont nommés administrateurs:
 - a) Mademoiselle Nicole Thommes, employée privée, demeurant à Oberpallen;
 - b) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié;
 - c) Monsieur Diego Lissi, administrateur de sociétés, demeurant à Lugano;
- 3.- est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée DEBELUX AUDIT, S.à r.l., avec siège à Luxembourg;

- 4.- le siège social de la société est fixé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hoffmann, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 1997, vol. 838, fol. 14, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Pétange, le 23 décembre 1997.

ITALIAN RES., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4393 Pontpierre, 18, Grand-rue.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le deux décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ITALIAN RESTAURANT S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 23, rue Aldringen, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Mario Notaroberto, gérant de société, demeurant à Luxembourg,

2) LANDLADY S.A., société anonyme holding avec siège social à Luxembourg, 23, rue Aldringen, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Valerio Ragazzoni, comptable indépendant, demeurant à Bertrange,

3) Monsieur Antonio Lerro, cuisinier, demeurant à Luxembourg, 64, rue du Fort Neipperg,

4) Monsieur Giuseppe Luongo, cuisinier, demeurant à Luxembourg, 64, rue du Fort Neipperg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre les propriétaires actuels des parts sociales ci-après créées et tous ceux qui pourraient le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ITALIAN RES., S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Pontpierre.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant-brasserie avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1) ITALIAN RESTAURANT S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 23, rue Aldringen, deux cent vingt-cinq parts sociales	225
2) LANDLADY S.A., société anonyme holding avec siège social à Luxembourg, 23, rue Aldringen, cent soixante-quinze actions	175
3) Monsieur Antonio Lerro, cuisinier, demeurant à Luxembourg, 64, rue du Fort Neipperg, cinquante parts sociales	50
4) Monsieur Giuseppe Luongo, cuisinier, demeurant à Luxembourg, 64, rue du Fort Neipperg, cinquante parts sociales	50
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'accord des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et les documents de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Ils peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, par décision des associés.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par exception, le premier exercice comprendra le temps à courir depuis le jour de la formation de la société jusqu'au trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Art. 15. Un bilan, ainsi qu'un compte de profits et pertes sont dressés annuellement. Sur le bénéfice net, un prélèvement de cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve est obligatoire.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de trente mille francs (30.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant technique, Monsieur Antonio Lerro, cuisinier, demeurant à Luxembourg, 64, rue du Fort Neipperg.

Est nommé gérant administratif, Monsieur Mario Notaroberto, gérant de société, demeurant à Luxembourg, 77, rue des Carrières.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

2) L'adresse de la société est fixée à L-4393 Pontpierre, 18, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Notaroberto, V. Ragazzoni, A. Lerro, G. Luongo, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1997, vol. 103S, fol. 95, case 7. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

P. Frieders.

(49351/212/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

ITALIAN RESTAURANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le premier décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme LANDLADY S.A., avec siège social à Luxembourg, 23, rue Aldringen, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Valerio Ragazzoni, comptable indépendant, demeurant à Bertrange,

2) Monsieur Mauro Angius, cuisinier, demeurant à L-2230 Luxembourg, 64, rue du Fort Neipperg,

3) Monsieur Salvatore Lombardo, employé privé, demeurant à L-5750 Frisange, 29A, rue de Mondorf.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêté comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé, entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de ITALIAN RESTAURANT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant-brasserie avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit, conformément aux dispositions légales.

Titre III.- Conseil d'administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Tous procès impliquant la société, tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) LANDLADY S.A., préqualifiée, mille actions	1.000
2) Monsieur Mauro Angius, préqualifié, cent vingt-cinq actions	125
3) Monsieur Salvatore Lombardo, préqualifié, cent vingt-cinq actions	125
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes ces actions ont été entièrement souscrites et libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement cinquante mille francs (50.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Mario Notaroberto, gérant de société, demeurant à Luxembourg, 77, rue des Carrières;
- Monsieur Valerio Ragazzoni, comptable indépendant, demeurant à Bertrange, 248, rue de Luxembourg;
- Monsieur Giorgio Redaelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, 138, boulevard Charles Simonis.

3.- Est nommée commissaire aux comptes:

Madame Daniela Centofanti, médecin, demeurant à Luxembourg, 22, rue Ed. Oster.

4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice se clôturant le 31 décembre 1998.

5.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Mario Notaroberto, préqualifié, administrateur-délégué de la société.

6.- Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ragazzoni, M. Angius, S. Lombardo, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1997, vol. 103S, fol. 95, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

P. Frieders.

(49352/212/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

LAPI GROUP S.A., Société de participations financières.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société DHOO GLASS SERVICES LTD, avec siège à Santon, Isle of Man, ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, annexée au présent acte.

2) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société de participations financières qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société de participations financières sous la dénomination de LAPI GROUP S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille (1.000,-) francs chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société DHOO GLASS SERVICES LTD, préqualifiée	1.249
2) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 1999.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2.- sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marco Theodoli, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano;

b) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié;

c) Monsieur Isaac Truzman, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano;

3.- est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée DEBELUX AUDIT, S.à r.l., avec siège à Luxembourg;

4.- le siège social de la société est fixé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hoffmann, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 1997, vol. 838, fol. 14, case 2. – Reçu 12.500 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Pétange, le 23 décembre 1997.

MAR-PLAST INTERNATIONAL S.A., Société de Participations Financières.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le douze décembre.
Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Franco Mantovani, administrateur de société, demeurant à I-Rio Saliceto, ici représenté par Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration, annexée au présent acte.

2) Monsieur Giuliano Ascari, administrateur de société, demeurant à I-Rio Saliceto, ici représenté par Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié,
en vertu d'une procuration, annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société de participations financières qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société de participations financières sous la dénomination de MAR-PLAST INTERNATIONAL S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante-quatre millions (ITL 64.000.000,-) de liras italiennes, représenté par soixante-quatre (64) actions d'un million (ITL 1.000.000,-) de liras italiennes chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Franco Mantovani, préqualifié	32 actions
2) Monsieur Giuliano Ascari, préqualifié	32 actions
Total: soixante-quatre actions	64 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante-quatre millions (ITL 64.000.000,-) de liras italiennes, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le capital autorisé est fixé à ITL 100.000.000.000,-.

Le Conseil d'Administration est, pendant la période légale, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres, actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 1999.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à un million trois cent quarante-six mille huit cent quatre-vingts (1.346.880,-) francs.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2.- sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié;

b) Monsieur Marc Koeune, économiste, demeurant à Steinsel;

c) Monsieur Giovanni Belluzzi, administrateur de sociétés, demeurant à I-Mirandola;

3.- est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée DEBELUX AUDIT, S.à r.l., avec siège à Luxembourg;

4.- le siège social de la société est fixé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hoffmann, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 1997, vol. 838, fol. 13, case 12. – Reçu 13.469 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Pétange, le 23 décembre 1997.

(49354/207/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

METADOR, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5887 Hesperingen, 381, route de Thionville.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, den zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft METADOR FINANCE LIMITED, mit Sitz in 41 Central Chambers, Dame Court, Dublin 2 (Irland); hier vertreten durch Herrn Jürgen Arweiler, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in L-5887 Hesperingen, 381, route de Thionville, auf Grund einer ihm in Dublin ausgestellten Generalvollmacht, am 6. November 1997.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird zwischen dem Komparenten und allen, welche spätere Inhaber von Anteilen der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung METADOR, S.à r.l. gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Hesperingen.

Er kann durch einfache Entscheidung der Gesellschafter in irgend eine Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung von Kundenkarteien und deren Auswertung insbesondere derjenigen der Gesellschaft METADOR in Köln, sowie alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF) aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von jeweils eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter, die Gesellschaft METADOR FINANCE LIMITED, mit Sitz in 41 Central Chambers, Dame Court, Dublin 2 (Irland), gezeichnet wurden.

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Art. 6. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter. Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen vom Datum des Angebotes eines Gesellschafters oder von dessen Tode an, durch Einschreibebrief an den Verkäufer oder an die Erben und Rechtsnachfolger des verstorbenen Gesellschafters, ausgeübt werden kann. Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 7. Die Gesellschaft wird bei der täglichen Geschäftsführung vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 8. Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, übt dieser alle Befugnisse aus, welche durch das Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 9. Ein Teil des frei verfügbaren jährlichen Gewinns kann durch Gesellschafterbeschluss an den oder die Geschäftsführer als Prämie ausbezahlt werden.

Art. 10. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Der Tod eines Gesellschafters beendet nicht die Gesellschaft, welche unter den restlichen Gesellschaftern weiterbesteht. Diese haben das Recht von dem in Artikel 6 vorgesehenen Vorkaufsrecht Gebrauch zu machen, oder mit Einverständnis aller Anteilhaber, mit den Erben die Gesellschaft weiterzuführen.

Beim Tod des alleinigen Gesellschafters kann die Gesellschaft unter den Erben des Gesellschafters weiterbestehen, soweit diese hierzu ihr Einverständnis geben.

Art. 12. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, beruft und bezieht sich der Komparent auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar 1998 und endet am 31. Dezember 1998.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr dreissigtausend Luxemburger Franken.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschliessend hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5887 Hesperingen, 381, route de Thionville.

2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Marc Maisch, Privatbeamter, wohnhaft in L-1211 Luxemburg, 32, boulevard Baden-Powell.

Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunden, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Arweiler, M. Maisch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 1997, vol. 502, fol. 9, case 8. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 30. Dezember 1997.

J. Seckler.

(49355/231/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

AGRICULTURAL SERVICES AND INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 52.232.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 33, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

*Pour AGRICULTURAL SERVICES AND INVESTMENTS
(LUXEMBOURG) S.A.*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(49363/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

MOBAG, S.à r.l., MOBILIER ET AGENCEMENT GENERAUX,
Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle «Letzebuenger Heck».

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Monsieur Robert Jelsma, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente d'articles de menuiserie ainsi que l'achat et la vente de matériel, d'articles et de meubles de bureau et toutes opérations y afférentes.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières et de services pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national que sur le marché international.

Art. 3. La société prend la dénomination de MOBAG, S.à r.l., MOBILIER ET AGENCEMENT GENERAUX, société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Schifflange.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Robert Jelsma, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut pas les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Ceci ne vise pas les opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 35.000,-).

Décision de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
 - 2.- Monsieur Robert Jelsma, prénommé, est nommé gérant pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.
 - 3.- L'adresse de la société est fixé à L-3844 Schifflange, Zone Industrielle «Letzebuerger Heck».
- Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: R. Jelsma, E. Schlessler.
Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1997, vol. 104S, fol. 34, case 3. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1997.

E. Schlessler.

(49356/227/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

WORLDWIDE TRADE MATCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Jérôme Kuehn, ingénieur, demeurant à Paris (F),

2) Madame Christine Vincent, juriste, demeurant à Paris (F),

ici représentés par procurations en faveur de Monsieur Alexandre Claessens, économiste, demeurant à Londres.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de WORLDWIDE TRADE MATCH, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la gestion et le développement des licences dans le domaine des procédés et produits électroniques sur Internet. Elle pourra effectuer toutes les opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou susceptibles de la favoriser.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à cinq cent mille (500.00,-) francs, divisé en cinq cents parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur Jérôme Kuehn, préqualifié	375 parts
- Madame Christine Vincent, préqualifiée	125 parts
Total: cinq cents parts sociales	500 parts

La somme de cinq cent mille (500.000,-) francs se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société. La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à trente-cinq mille francs.

Réunion des associés

Les associés ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant:

Monsieur Jérôme Kuehn, préqualifié.

2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

3. Le siège social de la société est fixé à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: A. Claessens, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 1997, vol. 838, fol. 13, case 10. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 23 décembre 1997.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

(49360/207/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

A.F.I.F. A.G.

Siège social: Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 31.013.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1997, vol. 501, fol. 44, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Signature.

(49362/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

ALLIANCE SANTE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 51.280.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 29 décembre 1997 que le nombre des administrateurs a été porté à six et que Monsieur Jeff Harris, demeurant à UniChem House, Cox Lane, Chessington, Surrey, KT9 1SN, Royaume-Uni, a été nommé comme sixième administrateur.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 501, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(49364/312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

CLARINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 39.040.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1997, vol. 501, fol. 51, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour CLARINA HOLDING S.A.

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

(49390/783/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

ALLTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bascharage, 15, rue Pierre Clement.
R. C. Luxembourg B 22.985.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 501, fol. 44, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Signature.

(49365/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

**ALMANZARA S.A., Société Anonyme,
(anc. AUREEN S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.135.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALMANZARA S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, constituée sous la dénomination de AUREEN S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 octobre 1997, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 novembre 1997, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 61.135.

L'assemblée est présidée par Monsieur Derek Stuart Ruxton, directeur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Ly Mertens-Protz, employée privée, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marcel Wagner, employé privé, demeurant à Strassen.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de un million de francs français (FRF 1.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille francs français (FRF 250.000,-) à un million deux cent cinquante mille francs français (FRF 1.250.000,-), par l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, investies des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération de l'augmentation du capital social.

3.- Modification subséquente de l'article trois des statuts de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million de francs français (FRF 1.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille francs français (FRF 250.000,-) à un million deux cent cinquante mille francs français (FRF 1.250.000,-), par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée les anciens actionnaires.

Intervention - Souscription - Libération

Sont alors intervenus les actionnaires existants, à savoir:

1.- LINDSDALE FINANCE LTD, société de droit britannique, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Monsieur Derek Stuart Ruxton, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en date du 10 décembre 1997, laquelle intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire cinq cents (500) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune.

2.- LONDAMAR A.G., société de droit suisse, avec siège social à Zug (Suisse),

ici représentée par Monsieur Derek Stuart Ruxton, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en date du 10 décembre 1997,

laquelle intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire cinq cents (500) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune.

Les procurations précitées resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million de francs français (FRF 1.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

Comme suite de l'augmentation de capital qui précède, les premier et sixième alinéas de l'article trois des statuts de la société sont modifiés et auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs français (FRF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, intégralement libérées.

Sixième alinéa. Le capital social pourra être porté à deux millions de francs français (FRF 2.000.000,-) par la création et l'émission de sept cent cinquante (750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital qui précède est évalué à six millions cent cinquante-neuf mille cent francs luxembourgeois (LUF 6.159.100,-).

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 130.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D.S. Ruxton, A. Prott, M. Wagner, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1997, vol. 104S, fol. 34, case 11. – Reçu 61.610 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1997.

E. Schlessler.

(49366/227/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

ALMANZARA S.A., Société Anonyme, (anc. AUREEN S.A., Société Anonyme).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.135.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1997.

E. Schlessler.

(49367/227/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

YOURCOMMAND S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 17, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(49341/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

ZARZIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 17, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(49342/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1997.

AM PULL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1. Madame Nicole Theis, employée privée;
2. Monsieur Zapp Mertes, indépendant, les deux demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants agissant comme uniques associés de la S.à r.l. AM PULL, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 9 juillet 1990, publié au Mémorial C n° 33 du 30 janvier 1991, ont requis le notaire d'acter qu'ils ont procédé à la liquidation et à la dissolution de la société pour cessation d'activité, avec effet au 31 décembre 1997 et en assumer personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels. Nous, notaire, avons donné acte de la dissolution de la S.à r.l. AM PULL, avec effet au 31 décembre 1997.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de dix mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: N. Theis, Z. Mertes, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 1997, vol. 838, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Pétange, le 23 décembre 1997.

(49368/207/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

AMG CORPORATE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 20.549.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 501, fol. 44, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Signature.

(49370/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

BANQUE COGEB - GONET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, Airport Center, 5, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 33.590.

EXTRAITS

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 octobre 1997 que Monsieur Jean Schouwers est élu administrateur en remplacement de Monsieur Christian Fabert, démissionnaire, dont il terminera le mandat qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 1999.

Il résulte d'un procès-verbal des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 décembre 1997 que conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts et en vertu de l'autorisation lui conférée par l'assemblée générale en date du 24 octobre 1997, le conseil d'administration délègue la gestion journalière de la société à Monsieur Jean Schouwers demeurant à Luxembourg et à Monsieur Wala demeurant à Luxembourg.

Messieurs Schouwers et Wala remplacent les délégués à la gestion journalière Messieurs Christian Fabert et Hein Poelmans qui ont renoncé à leur mandat et qui par conséquent n'ont plus le pouvoir d'engager la société.

Monsieur Jean Schouwers est nommé aux fonctions d'administrateur-délégué avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 1997 et remplacera Monsieur Christian Fabert.

Monsieur Wala nommé aux fonctions de directeur et remplace Monsieur Hein Poelmans avec effet rétroactif au 15 novembre 1997.

Chaque délégué à la gestion journalière aura le pouvoir de représenter et d'engager, par sa signature isolée, la société en ce qui concerne la gestion journalière.

Pour extrait conforme, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 décembre 1997.

BANQUE COGEB - GONET S.A.

J. Schouwers

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1997, vol. 501, fol. 45, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49375/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

ANTRACIT CREATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.260.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1997, vol. 496, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Signature.

(49372/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

ARTOTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 45.463.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1997, vol. 501, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1997.

A. Compère.

(49373/724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

BOUCHERIE BELLE ETOILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 12.123.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1997, vol. 501, fol. 48, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Signature.

(49377/539/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

BUREAU COMPTABLE P. HAUSEMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1327 Luxembourg, 2, rue Charles VI.
R. C. Luxembourg B 56.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Mersch, le 19 décembre 1997, vol. 123, fol. 43, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

L. Hausemer

(49383/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

CACTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 27.076.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1997, vol. 501, fol. 48, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Signature.

(49384/539/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

CASTELLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg, B 19.243.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 501, fol. 42, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(49387/273/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

BRASSERIE B.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le douze décembre.
Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Bernard Fache, cuisinier, demeurant à B-54810 Longlaville, 25, rue des Fleurs, agissant comme unique associé suite à une cession du fonds de commerce (équivalent à une cession de parts) sous seing privé de la société BRASSERIE B.L., S.à r.l., avec siège à Bettembourg, constituée suivant acte notarié du 28 juin 1995, publié au Mémorial C n° 472 du 21 septembre 1995 et modifiée par acte notarié du 26 août 1996, publié au Mémorial C n° 585 du 12 novembre 1996.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter ce qui suit:

La BRASSERIE B.L. est devenue une société unipersonnelle, le capital étant souscrit par Monsieur Bernard Fache, préqualifié, lequel est également gérant avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Frais

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à environ quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu de Nous, notaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: B. Fache, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 1997, vol. 838, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Pétange, le 23 décembre 1997.

(49378/207/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

BREMACH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 501, fol. 1, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(49379/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

CACTUS BAZAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 12.125.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1997, vol. 501, fol. 48, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Signature.

(49385/539/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'AFFRETEMENTS – CLD'A.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 55.803.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 1997

Par votes spéciaux, l'assemblée générale donne à l'unanimité des voix décharge de leur mandat pour l'exercice écoulé aux administrateurs en fonction: MM. Freddy Bracke, Karl Oechslin, Hans-Jörg Sonderegger, ainsi qu'au commissaire M. Frank van Bellingen.

Les mandats des administrateurs et du commissaire venant à expiration, l'assemblée décide de réélire MM. Freddy Bracke, Karl Oechslin, Hans-Jörg Sonderegger aux fonctions d'administrateurs et M. Frank van Bellingen aux fonctions de commissaire. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1997, vol. 501, fol. 50, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49393/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

CAFE EUROPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, rue du Commerce.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 34, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1997.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(49386/708/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

CHARLY'S PEINTURE, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 24, rue de Strasbourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Charles Steffen, peintre-décorateur, demeurant au 30, rue Demy Schlechter, Luxembourg.

Lequel comparant déclare être, suite à des cessions de parts sous seing privé à la valeur nominale, l'associé unique de la société à responsabilité limitée CHARLY'S PEINTURE, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 24 mars 1995, numéro 132.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 août 1997, non encore publié.

Lequel comparant déclare accepter la démission de Mademoiselle Thérèse Verduci, employée privée, demeurant au 41, route de Longwy, L-8080 Bertrange, en sa qualité de gérante administrative et il lui donne pleine et entière décharge.

Suite à ces cessions de parts sous seing privé à la valeur nominale, la société a pris le statut d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, dont les statuts sont les suivants:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de peinture, l'achat et la vente de matériel de peinture, papiers-peints, la vente et la pose de revêtements de sols et les travaux de façade.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. La société prend la dénomination de CHARLY'S PEINTURE.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. Le capital social est de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Toutes ces parts sont tenues par Monsieur Charles Steffen, peintre-décorateur, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie.

Art. 7. Les cessions de parts à des non-associés doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elles dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(nt) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, s'appliquent.

Gérance

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique, à savoir Monsieur Charles Steffen, peintre-décorateur, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie.

Il est décidé que les cotisations rédues à la caisse de maladie dans le chef du gérant seront assurées par l'entreprise.

L'entreprise mettra d'autre part à disposition du gérant une camionnette de service pour les besoins de ses fonctions.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Steffen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 26 septembre 1997, vol. 403, fol. 44, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 novembre 1997.

E. Schroeder.

(49388/228/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

CITY CLUB HOTEL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 17.014.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 501, fol. 44, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Signature.

(49389/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS AUTOMOBILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 54.823.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 décembre 1997

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

- Les mandats de Monsieur Eric Vanderkerken, de Madame Carine Bittler et de Monsieur Johan Dejans en tant qu'administrateurs ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

- Monsieur Lex Benoy a été nommé commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société SOLUFI S.A.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

Luxembourg, le 19 décembre 1997.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49392/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

CREDIT LYONNAIS.

Siège social: Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.480.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1997, vol. 501, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1997.

M. Collard
Secrétaire Général

(49398/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

DAKOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.671.

Acte constitutif publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 11 juillet 1984

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1996, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 décembre 1997, vol. 501, fol. 46, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAKOFIN S.A.
Signature

(49399/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

DELFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.546.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour DELFIN HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(49402/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

EUREKO REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 32, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle,
tenue à Luxembourg, le 16 avril 1997*

L'assemblée générale a réélu comme administrateurs, Messieurs Rolf Sprünken, Paul Overmars, Keld Boeck, Mogens Kjær, Wil Koning et Per-Arne Rudbert, et comme réviseur indépendant, COOPERS & LYBRAND, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1998.

Pour EUREKO REINSURANCE S.A.
Signature

(49412/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

D'BEIWENGER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3324 Bivange, 10, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 55.194.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 34, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1997.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER
Signature

(49400/708/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

D'BEIWENGER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3324 Bivange, 10, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 55.194.

Assemblée générale extraordinaire

Ce sont réunis au siège de la société:

M. Linster Armand associé-gérant;
M. Rodrigues Carlos associé-gérant;
M. Benoît Sylvain associé

en assemblée générale extraordinaire, pour accorder démission et décharge à Monsieur Armand Linster, prénommé, en sa qualité de gérant administratif.

Dorénavant, la société sera donc gérée par:

– M. Rodrigues Carlos gérant administratif;
– M. Garcia Bujan gérant technique pour le restaurant;
– Mme Duarte-Rodrigues Maria Da Luz gérante technique pour la brasserie.

Bivange, le 20 décembre 1997.

Signature

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 34, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(49401/708/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

DENADA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.051.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 décembre 1997, enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 1997, vol. 502, fol. 9, case 2:

I.- Que par acte reçu par le notaire Marc Elter, de résidence à Luxembourg, en date du 20 janvier 1995, publié au Mémorial C, n° 216 du 18 mai 1995, il a été constitué une société anonyme holding sous la dénomination de DENADA S.A., avec siège social à Luxembourg, R. C. Luxembourg B, numéro 50.051, avec un capital social de ITL 100.000.000,- (cent millions de lires italiennes), représenté par 100 (cent) actions de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, intégralement libérées.

II.- Qu'à la suite de la réunion de toutes les actions de la société dans une seule main, celle-ci se trouve dissoute suivant décision de l'actionnaire unique.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 décembre 1997.

J. Seckler.

(49403/231/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

DOMOFINANZ S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 17.016.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 501, fol. 44, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Signature.

(49406/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

JEAN FORTUNATO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8366 Hagen, 33, rue Randlingen.
R. C. Luxembourg B 13.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Mersch, le 19 décembre 1997, vol. 123, fol. 43, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BUREAU COMPTABLE P. HAUSEMER, S.à r.l.

Signature

(49420/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

ELCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5950 Itzig, 49, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 44.173.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1997.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(49407/708/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

DESI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de DESI, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 313 du 20 juin 1997. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 19 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 367 du 9 juillet 1997.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Robert Roderich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire:

Madame Arlette Juchemes, employée privée, demeurant à L-5252 Sandweiler.

L'assemblée élit comme scrutateurs:

1) Monsieur Raymond Molling, administrateur de sociétés, demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour;

2) Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille six cents (2.600) actions d'une valeur nominale de mille écus, unités monétaires européennes, (1.000,- XEU) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions six cent mille écus (2.600.000,- XEU), sont représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations écrites et déclarant avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexés au présent acte les pouvoirs des actionnaires représentés.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un million neuf cent mille écus (1.900.000,- XEU), pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent mille écus (2.600.000,- XEU) à quatre millions cinq cent mille écus (4.500.000,- XEU), par l'émission de mille neuf cents (1.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille écus (1.000,- XEU) chacune;

2) Souscription et libération de ces actions nouvelles par les actionnaires de la société DESI en proportion de leur participation;

3) Modification de l'article cinq des statuts de la société de manière à les mettre en concordance avec ce qui précède.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de son Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé son ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence d'un million neuf cent mille écus (1.900.000,- XEU), pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent mille écus (2.600.000,- XEU) à quatre millions cinq cent mille écus (4.500.000,- XEU), par l'émission de mille neuf cents (1.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille écus (1.000,- XEU) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions anciennes.

Souscription et libération

Ces nouvelles actions ont été souscrites comme suit:

1) SCALANTI N.V., avec siège à Scharlooweg 81, Curaçao, Antilles Néerlandaises, mille quatre cent quarante-quatre actions	1.444
2) MIROS INVESTMENT, société anonyme, avec siège à L-2546 Luxembourg, quatre cent cinquante-six actions	456
Total: mille neuf cents actions	1.900

Ces actions nouvellement émises et souscrites ont été libérées intégralement par deux versements en numéraire d'un montant total d'un million neuf cent mille écus (1.900.000,- XEU), laquelle somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, le texte de l'article cinq des statuts de la société est le suivant:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de quatre millions cinq cent mille écus, unités monétaires européennes, (4.500.000,- XEU), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de mille écus (1.000,- XEU) chacune, entièrement libérées.»

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital, objet du présent acte, d'un montant d'un million neuf cent mille écus (1.900.000,- XEU), est estimée à la somme de soixante-dix-sept millions cinq cent trente-sept mille neuf cent quarante-cinq (77.537.945,-) francs.

Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: R. Roderich, A. Juchemes, R. Molling, L. Dal Zotto, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 1997, vol. 838, fol. 18, case 6. – Reçu 775.380 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 décembre 1997.

G. d'Huart.

(49404/207/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

DESIS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 31 décembre 1997.

Signature.

(49405/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

ELECTRICITE EMG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37 rue Verte.

R. C. Luxembourg B 36.428.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1997.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(49408/708/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

FINZETA S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 18.013.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue le 12 décembre 1997, que le nombre des membres du conseil d'administration a été augmenté de trois à quatre et que Monsieur Johannes Burger, directeur de sociétés, demeurant à Vaduz (Liechtenstein), a été nommé quatrième membre du conseil d'administration.

Pour la société

Signature

Par mandat

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 28, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49418/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

ERGONOM GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.243.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
du 23 septembre 1997*

* Les mandats de Monsieur Hugh Martin Fenn, Monsieur Christopher Paul Meinke et de Monsieur Philipp Graham Meinke, en tant qu'administrateurs, et celui de Monsieur Lex Benoy, en tant que commissaire aux comptes, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 19, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49409/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

E.S.R., ELECTRO SERVICE RICCI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4035 Esch-sur-Alzette, 34, rue des Boers.
R. C. Luxembourg B 41.076.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 308, fol. 31, case 7/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1997.

(49410/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

ETABLISSEMENT HEINTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3813 Schifflange, 15, rue Basse.
R. C. Luxembourg B 56.231.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1997.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER
Signature

(49411/708/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

FIDUCIAIRE EUROPEENNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 22.942.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 501, fol. 44, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Signature.

(49414/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

G.E. FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.992.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 2 avril 1996.

Le bilan et l'annexe, établis au 31 décembre 1996, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 1997, vol. 501, fol. 49, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.E. FINANCE
Signature

(49424/255/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

**FIRST,
FINANCEMENT ET RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 50.722.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 20 juillet 1995.

Le bilan et l'annexe, établis au 31 décembre 1996, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 1997, vol. 501, fol. 46, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

En date du 10 décembre 1997, l'assemblée générale a nommé Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à Junglinster, comme nouveau commissaire, en remplacement du commissaire démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRST
Signature

(49417/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

FIDUCIAIRE STREICHER & THINNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1. Monsieur Raymond Streicher, conseil fiscal, demeurant à Bettange-sur-Mess;

2. Monsieur Gaston Thinnes, conseil fiscal, demeurant à Bereldange,

uniques associés (suite à une cession de parts sous seing privé) de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE STREICHER & THINNES, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 1^{er} février 1982, publié au Mémorial C, n° 97 du 10 mai 1982,

lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Les associés décident de mettre ladite société en liquidation en date du 31 décembre 1997, et de nommer comme liquidateurs avec les pouvoirs les plus larges prévus par la loi, Messieurs Raymond Streicher et Gaston Thinnes, préqualifiés, avec pouvoir de signature individuelle.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Streicher, G. Thinnes, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 1997, vol. 838, fol. 19, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pétange, le 24 décembre 1997.

Pour expédition conforme
G. d'Huart
Notaire

(49415/207/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

FRANCE ARNO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 101, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 43.887.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FRANCE ARNO, avec siège social à L-1661 Luxembourg, 101, Grand-rue (R. C. Luxembourg B numéro 43.887), constituée par acte du notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 1993, publié au Mémorial C, numéro 360 du 9 août 1993.

L'assemblée se compose de:

1.- La société en commandite par actions de droit français ERAM, ayant son siège social à F-49110 Saint-Pierre-Montlimart (France);

2.- La société à responsabilité limitée CHAUSSURES ERAM, S.à r.l., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 27, avenue de la Gare.

Toutes ici représentées par la société anonyme de droit luxembourgeois FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener, ici représentée par Madame Marie-José Steinborn, expert-comptable, demeurant à Luxembourg;

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparants sub 1 et 2 sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de 19.500.000,- LUF (dix-neuf millions cinq cent mille francs luxembourgeois), pour le porter de son montant actuel de 500.000,- LUF (cinq cent mille francs luxembourgeois) à 20.000.000,- LUF (vingt millions de francs luxembourgeois) par l'émission et la création de 19.500 (dix-neuf mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune, à souscrire en numéraire.

Les 19.500 (dix-neuf mille cinq cents) parts sociales nouvellement émises sont souscrites de l'accord de tous les associés par:

a) la société en commandite par actions de droit français ERAM, prédésignée, à concurrence de 9.750 (neuf mille sept cent cinquante) parts sociales nouvelles;

b) la société à responsabilité limitée CHAUSSURES ERAM, S.à r.l., prédésignée, à concurrence de 9.750 (neuf mille sept cent cinquante) parts sociales nouvelles.

Le montant de 19.500.000,- LUF (dix-neuf millions cinq cent mille francs luxembourgeois) a été apporté en numéraire par les prédits souscripteurs, de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 20.000.000,- LUF (vingt millions de francs luxembourgeois), divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales se répartissent comme suit:

1.- La société en commandite par actions de droit français ERAM, ayant son siège social à F-49110 Saint-Pierre-Montlimart (France), dix mille parts sociales	10.000
2.- La société à responsabilité limitée CHAUSSURES ERAM, S.à r.l., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 27, avenue de la Gare, dix mille parts sociales	<u>10.000</u>
Total: vingt mille parts sociales	20.000»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de deux cent soixante mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé M.-J. Steinborn, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 1997, vol. 502, fol. 5, case 9. – Reçu 195.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 décembre 1997.

J. Seckler.

(49421/231/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

FRANCE ARNO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 101, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 43.887.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 décembre 1997.

J. Seckler.

(49422/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

FIMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer.

R. C. Luxembourg B 62.167.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 décembre 1997.

F. Unsen.

(49416/234/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

FIRE AND ICE INVEST HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.479.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 25 août 1993.

—

Le bilan et l'annexe, établis au 31 décembre 1996, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 1997, vol. 501, fol. 46, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

En date du 22 décembre 1997, l'assemblée générale a nommé Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à Junglinster, comme nouveau commissaire, en remplacement du commissaire démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRE AND INCE INVEST HOLDING

Signature

(49419/255/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

GAN FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 225, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.957.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Mersch, le 19 décembre 1997, vol. 123, fol. 42, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BUREAU COMPTABLE P. HAUSEMER, S.à r.l.

Signature

(49423/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

GUARANTEE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.527.

—

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
du 11 décembre 1997*

* Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

* Les mandats de CORPORATE MANAGEMENT CORP, de CORPORATE COUNSELORS LTD et de CORPORATE ADVISORY SERVICES LTD, en tant qu'administrateurs, et celui de Monsieur Lex Benoy, en tant que commissaire aux comptes, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

Luxembourg, le 19 décembre 1997.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49432/595/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

HERALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 25.868.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 1997, vol. 501, fol. 8, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle,
tenue à Luxembourg, le 22 septembre 1997*

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer réviseur indépendant de la société, ERNST & YOUNG (anciennement COMPAGNIE DE REVISION), rue Richard Coudenhove-Kalergi, B.P. 351, L-2013 Luxembourg, dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 1997.

Pour HERALUX S.A.

Signature

(49434/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

MACROVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 1997

Jeudi 13 novembre 1997 à 10.00 heures, les actionnaires de la société anonyme MACROVEN S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

Madame Luisella Moreschi, élue présidente de l'assemblée, procède à la constitution du bureau et désigne comme scrutateur, Mademoiselle Sandrine Klusa, et comme secrétaire, Mademoiselle Angela Cinarelli.

Il résulte des constatations du bureau:

* que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

* que, suivant la liste de présence, toutes les 300 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 300 voix;

* que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

L. Moreschi	S. Klusa	A. Cinarelli
<i>Le Président</i>	<i>Le Scrutateur</i>	<i>Le secrétaire</i>

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 21, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49460/744/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

JAMS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 35.922.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1997, vol. 501, fol. 50, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour la société sous rubrique
GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS
J. Davies

(49448/716/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.

JAMS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 35.922.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1997, vol. 501, fol. 50, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour la société sous rubrique
GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS
J. Davies

(49449/716/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 1997.
